

Réunion conjointe AFRALO/AfrICANN

Réunion générale annuelle de l'ICANN78

Hambourg, le 24 octobre 2023

-- Déclaration --

THÈME : « Gestion et gouvernance des ressources Internet en Afrique »

Nous, membres de la communauté africaine de l'ICANN participant à l'ICANN78 et assistant à la réunion conjointe AFRALO/AfrICANN du mardi 24 octobre 2023 à Hambourg, Allemagne, avons discuté de la **Gestion et gouvernance des ressources Internet en Afrique** en tant que moyen d'accès à Internet, thème présentant une grande importance pour l'AFRALO.

Nous reconnaissons que l'ICANN a joué un rôle déterminant afin d'assurer la répartition des numéros d'Internet via ses fonctions IANA, tel qu'indiqué dans le plan stratégique de l'ICANN pour les exercices fiscaux 2021 à 2025.

Dans la présente déclaration, nous présentons un aperçu du thème abordé ainsi que nos recommandations à cet égard visant à permettre à la communauté Internet africaine de défendre les intérêts de ses pays et d'intégrer les ressources Internet, leur disponibilité et leur accessibilité dans une politique stratégique, le but étant d'accélérer la transformation numérique tout en améliorant la qualité des services Internet offerts aux citoyens, qui dépendent des adresses IP.

État de la gouvernance des adresses IP en Afrique

En 2022, le paysage numérique africain a bénéficié de quelques avancées notables ; toutefois, il accuse encore du retard par rapport aux autres continents en termes de connexion à Internet. D'après les [données actuelles de l'UIT](#), la pénétration de l'Internet en Afrique est passée de 35 % en 2021 à environ 40 % en 2023. Pourtant, en comparaison avec des régions telles que l'Europe qui présente un taux de pénétration de près de 89 %, il est clair que l'Afrique a encore un long chemin à parcourir.

Chaque aspect de l'expérience numérique, tel que le téléchargement de données et l'hébergement de sites web locaux, repose sur toute une série de ressources Internet,

les adresses IP jouant un rôle crucial. Malheureusement, en Afrique, la disponibilité des ressources Internet IPv4 par habitant est la plus faible au monde. Selon l'[AFRINIC](#), le registre Internet régional pour l'Afrique, en moyenne, 34 internautes africains partagent une adresse IPv4 publique unique. De plus, il convient de noter que l'AFRINIC n'a reçu que 3,28 % du total de l'espace des adresses IPv4 géré par les registres Internet régionaux (RIR).

En 2023, seules 1,29 millions d'adresses IPv4 subsistent dans la réserve de l'AFRINIC, en dépit du fait que plus de 50 % de la population de la région AFRINIC ne dispose toujours pas de connexion. En outre, la rareté des adresses IPv4 disponibles est en train de devenir un véritable aimant pour les activités frauduleuses et illicites. Cette situation met en exergue la nécessité d'adopter une gestion et une gouvernance adaptées des adresses IP, car il est à craindre qu'une part importante de la population africaine soit confrontée à une marginalisation accrue en termes d'accès à Internet.

Au vu de ces défis, il est primordial que les internautes africains se mobilisent autour de l'inclusion numérique en faisant de la gestion et la gouvernance des adresses IP une priorité. Il est vital de se lancer dans un travail de sensibilisation. Les pays du continent doivent reconnaître l'importance stratégique du renforcement de l'accès aux ressources Internet et doivent intégrer ces objectifs dans leurs politiques nationales. Ce faisant, il sera possible d'accélérer la transformation numérique, assurant ainsi un futur prospère et connecté à l'ensemble des citoyens africains.

Actions recommandées

=====

Collaboration régionale et harmonisation politique :

Action : Dans la mesure où les défis liés à la gouvernance des adresses IP revêtent une dimension continentale et exigent l'adoption d'une approche unifiée, encourager l'ICANN et ses parties prenantes à collaborer avec l'AFRINIC sur des politiques et stratégies portant sur les ressources Internet et visant à prévenir et atténuer les activités frauduleuses telles que le commerce illicite d'adresses IPv4 affectées par l'IANA à l'AFRINIC.

Promotion de l'adoption de l'IPv6 et de la transition vers ce dernier :

Action : Étant donné que la baisse de la disponibilité des adresses IPv4 implique de se tourner vers l'IPv6, protocole plus large, encourager l'ICANN à investir dans les programmes éducatifs et de formation de l'AFRINIC afin de promouvoir la transition du continent vers l'IPv6.

Renforcement de la supervision et du suivi de l'AFRINIC :

Action : Dans la mesure où la limitation des ressources IPv4 nécessitent de mettre en place une supervision robuste prévenant l'utilisation malveillante, encourager les internautes africains à s'impliquer davantage dans l'élaboration des politiques de répartition des numéros Internet et à collaborer avec l'AFRINIC de sorte à renforcer ses capacités de supervision. Cela pourrait passer par le développement d'une plate-forme multipartite aidant à suivre et communiquer les incohérences et à garantir que toutes les affectations d'adresses IP servent les intérêts de la région.

Partenariats public-privé pour le développement d'infrastructures :

Action : Étant donné qu'une gestion efficace et un développement des ressources Internet nécessitent d'importants investissements, l'ICANN doit aider l'AFRINIC à établir des partenariats entre les gouvernements et les entités privées afin de financer et faciliter le déploiement d'infrastructures de l'Internet, assurant une couverture plus large, une augmentation de la vitesse de connexion et un renforcement de la fiabilité des services sur le continent.